

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

COLLE THERMOFUSIBLE grise 2 607 001 177

Autres désignations commerciales

Bosch :
2 607 001 177

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du produit et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Colle de construction

1.3. Renseignements sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise : Robert Bosch Power Tools GmbH
PT/EEI

Lieu : 70538 Stuttgart / GERMANY
Internet: www.bosch-pt.com

Responsable de la fiche de données de sécurité : sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro de téléphone d'urgence : INTERNATIONAL : +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h/24 - 7j/7- 365j/an)

RUBRIQUE 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance / du mélange

Classification (règlement (CE) n° 1272/2008) [CLP]

Le mélange n'est pas dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Remarque sur l'étiquetage

Les règlements CE/les législations nationales en vigueur s'imposent pas un étiquetage du produit.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composition chimique

Constituants dangereux N° CAS : N° CE N° enregistrement REACH	Concentration	Classification	Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL), facteurs M et valeurs ETA	Autres informations
Acétate de vinyle 108-05-4 203-545-4 01-2119471301-50	0,1- < 1 %	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, inhalation, H332 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335	inhalation : ETA = 11,27 mg/l ; vapeur	EU OEL

Des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales peuvent s'appliquer pour les substances non classifiées.

RUBRIQUE 4: Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers

secours

Indications générales

Retirer aussitôt les vêtements salis par des projections de colle fondue. En cas d'indisposition, recourir à une assistance médicale.

Après inhalation

En cas d'inhalation de fumées ou de produits de décomposition provenant du produit chaud, aller dans un endroit bien aéré en cas de nécessité. En cas d'indisposition, recourir à une assistance médicale.

Après un contact avec la peau

Si de la colle chaude pénètre dans l'œil, rincer l'œil avec une grande quantité d'eau froide, consulter un médecin.

Après un contact avec les yeux

Si de la colle chaude pénètre dans l'œil, rincer l'œil avec une grande quantité d'eau froide, consulter un médecin.

Après une ingestion

Se rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas essayer de provoquer un vomissement. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et

différés

Aucun autre danger connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux

immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Traiter par un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre les incendies

5.1. Moyens

d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, dioxyde de carbone (CO₂), produit d'extinction sec.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

Produits de combustion possibles :
Gaz de soufre irritants, inflammables et toxiques.

5.3. Remarques pour la lutte contre les incendies

Porter un appareil respiratoire autonome étanche
aux gaz.

Porter des vêtements de protection.

Autres informations

Refroidir avec un jeu d'eau les contenants exposés et pouvant représenter un danger.
Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la législation en vigueur.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les
vêtements. Veiller à une aération suffisante.
Porter des équipements de protection individuelle

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter toute contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si fondue, laisser la colle se solidifier.
La recueillir dans des récipients appropriés pour son élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les mesures de protection (voir rubriques 7
et 8). Observer les informations sur l'élimination de la
rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une
manipulation sans danger**

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et à la fin d'une utilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Remarques sur la protection contre les incendies et les explosions

Aucune exigence particulière pour la protection contre les incendies.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences sur les lieux de stockage et les récipients

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien aéré. La température du lieu
de stockage doit être comprise entre 5°C/40 °F et 30°C/85 °F.

Autres indications sur les conditions de stockage

Ne pas conserver des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux à proximité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)



Colle de construction

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Remarques supplémentaires sur les valeurs limites

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour l'Allemagne :

Substance [groupe de substances classifiées]	ppm	mg/m3	Type de valeur	Catégorie valeur à court terme / Remarque	Liste légale
Dioxyde de titane 13463-67-7 [VALEUR LIMITE GÉNÉRALE POUR LA POUSSIÈRE, FRACTION INHALABLE]			Catégorie pour valeurs d'exposition de courte durée	Catégorie II : Matières actives résorptives.	TRGS 900
Dioxyde de titane 13463-67-7 [VALEUR LIMITE GÉNÉRALE POUR LA POUSSIÈRE, FRACTION INHALABLE]		10	AGW :	2 Aucun risque de lésion fœtale n'est à redouter lorsque les valeurs AGW et BGW sont respectées (voir numéro 2.7).	TRGS 900
Dioxyde de titane 13463-67-7 [Valeur limite générale pour la poussière, Fraction alvéolaire]		1,25	AGW :	Aucun risque de lésion fœtale n'est à redouter lorsque les valeurs AGW et BGW sont respectées (voir numéro 2.7).	TRGS 900

Cadre légal

Limites dans l'air sur le poste de travail - Valeurs limites dans l'air

Substance [groupe de substances classifiées]	ppm	mg/m3	Type de valeur	Catégorie valeur à court terme / Remarque	Liste légale
[VALEUR LIMITE GÉNÉRALE POUR LA POUSSIÈRE, FRACTION INHALABLE]			Catégorie pour valeurs d'exposition de courte durée	Catégorie II : Matières actives résorptives.	TRGS 900
[Valeur limite générale pour la poussière, Fraction alvéolaire]		1,25	AGW :	Aucun risque de lésion fœtale n'est à redouter lorsque les valeurs AGW et BGW sont respectées (voir numéro 2.7).	TRGS 900
[VALEUR LIMITE GÉNÉRALE POUR LA POUSSIÈRE, FRACTION INHALABLE]		10	AGW :	2 Aucun risque de lésion fœtale n'est à redouter lorsque les valeurs AGW et BGW sont respectées (voir numéro 2.7).	TRGS 900

Concentration prévisible sans effet (PNEC) :

Nom de la liste	Compartiment environnemental	Durée d'exposition	Valeur				Remarque
			mg/l	ppm	mg/kg	Autres	
Acétate de vinyle 108-05-4	Eau douce		0,016 mg/l				
Acétate de vinyle 108-05-4	Eau marine		0,002 mg/l				
Acétate de vinyle 108-05-4	Eau (libération temporaire)		0,126 mg/l				

Acétate de vinyle 108-05-4	Sédiments (eau douce)				0,067 mg/kg		
Acétate de vinyle 108-05-4	Sédiments (eau marine)				0,007 mg/kg		
Acétate de vinyle 108-05-4	Sol				0,004 mg/kg		
Acétate de vinyle 108-05-4	Centrale d'épuration		6 mg/l				
Acétate de vinyle 108-05-4	Air						Aucun danger identifié
Acétate de vinyle 108-05-4	Prédateur						Pas de potentiel de bioaccumulation

Dose dérivée sans effet (DNEL) :

Nom de la liste	Domaine d'utilisation	Voie d'exposition	Incidence sur la santé	Durée d'exposition	Valeur	Remarques
Acétate de vinyle 108-05-4	Salariés	Inhalation	Exposition aigu/passagère - effets systémiques		35,2 mg/m3	Aucun danger identifié
Acétate de vinyle 108-05-4	Salariés	Inhalation	Exposition aigu/passagère - effets locaux		35,2 mg/m3	Aucun danger identifié
Acétate de vinyle 108-05-4	Salariés	Cutané	Exposition prolongée - effets systémiques		0,42 mg/kg	Aucun danger identifié
Acétate de vinyle 108-05-4	Salariés	Inhalation	Exposition prolongée - effets systémiques		17,6 mg/m3	Aucun danger identifié
Acétate de vinyle 108-05-4	Salariés	Inhalation	Exposition prolongée - effets locaux		17,6 mg/m3	Aucun danger identifié

Valeur limite biologique (BGW) :

aucune

8.2. Limitation et surveillance de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une bonne ventilation, surtout dans les espaces confinés.

Mesures de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Protection des yeux et du visage

Lunettes de sécurité avec protection latérale (EN 166).

Gants de protection

Porter des gants de protection anti-chaleur lors de la manipulation de colles chaudes (EN 407)

Protection du corps

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN 14605 pour les projections de liquide ou à la norme EN 13982 pour les poussières.

Masques de protection

En cas de dégagement de poussière, il est recommandé de porter un masque respiratoire approprié avec filtre à particules P (EN

14387).

Cette recommandation doit être adaptée en fonction des conditions environnantes.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Solide
Forme de livraison	Cartouches
Couleur	Gris
Odeur	douce, de résine
Point de fusion	84 – 92 °C (183,2 – 197,6 °F)
Température de solidification	Pas applicable, le produit est solide
Début d'ébullition	Pas applicable, polymère solide, décomposition thermique à plus de 250 °C
Inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable
Limites d'explosivité	Pas applicable, le produit est solide
Point de flamme	Pas de méthode, pas de point de flamme jusqu'à 200 °C.
Température d'auto-inflammabilité	Pas applicable, le produit est solide
Température de décomposition	Pas applicable, la substance/le mélange ne réagit pas avec lui-même, pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues
pH	Pas applicable, le produit n'est pas soluble dans l'eau
Viscosité (cinématique)	Pas applicable, le produit est solide
Viscosité, dynamique (Brookfield ; appareil : RVT ; 160 °C (320 °F) ; fréq. rot : 5 tr/min ; broche n° : 27 ; cons : 100 % produit)	12 500 – 27.000 mPa.s TE1002-208 ; viscosité selon Brookfield
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F) ; solv : eau)	non soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Pas applicable Mélange
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	< 0,1 hPa
Densité (20 °C (68 °F))	0,95 – 1,05 g/cm ³ Pas de méthode
Densité de vapeur relative	Pas applicable, le produit est solide
Limites d'explosivité	Pas applicable, le produit n'est pas une poudre

9.2. Autres informations

Aucun donnée disponible.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition en cas de stockage et d'utilisation conformes.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Risques de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en cas d'utilisation conforme



10.5. Matières incompatibles

Aucune n'est connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en cas d'utilisation conforme.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets

toxicologiques

Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas de données toxicologiques disponibles.

Toxicité orale aiguë

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Type de valeur	Valeur	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	LD50	3 500 mg/kg	Rat	Pas spécifié

Toxicité aiguë par voie cutanée

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Type de valeur	Valeur	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	LD50	7 440 mg/kg	Lapin	Pas spécifié

Toxicité aiguë par inhalation

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Type de valeur	Valeur	Atmosphère de test	Durée d'exposition	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	11,27 mg/l	Vapeur			Évaluation par expert
Acétate de vinyle 108-05-4	LC50	4 490 ppm	Vapeur	4 h	Rat	Pas spécifié

Corrosion/irritation cutanée

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Type de valeur	Valeur	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	Pas irritant	4 h	Lapin	Ligne directrice n° 404 OCDE (Irritation cutanée aiguë / Corrosion)

Lésions ou irritation oculaires graves

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Résultat	Durée d'exposition	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	Pas irritant		Lapin	Ligne directrice n° 405 OCDE

				(Irritation des yeux aiguë / Corrosion)
--	--	--	--	---

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Résultat	Type de test	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	Pas sensibilisant	Modèle stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	Souris	Ligne directive n° 429 OCDE (Sensibilisation cutanée : essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Durée d'exposition	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	Négatif	Essai de mutation réverse sur des bactéries (p. ex. test d'Ames)	Avec et sans		Ligne directive n° 471 OCDE (Essai de mutation réverse sur des bactéries)
Acétate de vinyle 108-05-4	Incertain	Intrapéritonéal		Souris	Ligne directive n° 474 OCDE (Test du Micronoyau sur Érythrocytes de Mammifères)

Cancérogénicité

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Résultat	Voie d'absorption	Durée d'exposition / Fréquence du traitement	Espèce	Sexe	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	Cancérogène	Modèle stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	104 w 6 h/d, 5 d/w	Rat	Mâle / femelle	Ligne directive n° 453 OECD (Toxicité Chronique Combinée / Études de Cancérogénicité)

Reprotoxicité

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Résultat / Valeur	Type de test	Voie d'absorption	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	NOAEL P 1000 ppm		Orale : eau potable	Rat	Ligne directive n° 416 OECD (Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique :

Aucun donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée :

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Résultat / Valeur	Voie d'absorption	Durée d'exposition / Fréquence des utilisations	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	NOAEL 5000 ppm	Orale : eau potable	3 m Journalière	Rat	Ligne directive n° 408 OECD (Toxicité orale à doses répétées - rongeurs: 90 jours)

Risque d'aspiration :

Aucun donnée disponible.

Expériences issues de la pratique

Autres observations

Aucun risque sanitaire connu en cas d'utilisation conforme et de respect des règles générales en matière d'hygiène.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité (poissons)

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Type de valeur	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	LC50	26 mg/l	48 h	Leuciscus idus melanotus	Ligne directive n° 203 OCDE (Poisson, essai de toxicité aiguë)
Acétate de vinyle 108-05-4	NOEC	0,551 mg/l	34 d	Pimephales promelas	Ligne directive n° 210 OCDE (Poisson, essai de

COLLE THERMOFUSIBLE grise 2 607 001 177

00635-0015

					toxicité aux premiers stades de la vie)
--	--	--	--	--	---

Toxicité (Daphnie)

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Type de valeur	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	EC50	12,6 mg/l	48 h	Daphnia magna	Ligne directive n° 202 OCDE (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

Aucun donnée disponible.

Toxicité (algue)

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Type de valeur	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	NOEC	5,96 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Ligne directive n° 201 OCDE (Algues, Essai d'inhibition de Croissance)
Acétate de vinyle 108-05-4	EC50	12,7 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Ligne directive n° 201 OCDE (Algues, Essai d'inhibition de Croissance)

12.2 Persistance et dégradabilité

Constituants dangereux N° CAS :	Type de valeur	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	Facilement biodégradable	Aérobie	82 - 98 %	14 d	Ligne directive n° 301 C OCDE (Biodégradabilité facile :

12.3. potentiel de bioaccumulation modifié

Aucun donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Constituants dangereux N° CAS :	LogPow	Température	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	0,73	25 °C	Autres directives :

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substances évaluées comme étant une substance PBT ou vPvB au sens du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun donnée disponible.

Autres informations

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13 : Informations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation

Peut être incinéré en respectant la législation locale en vigueur. Mais il convient de privilégier le recyclage.

Code d'élimination des déchets

080410 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), mastics et encres d'impression ; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité) ; déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Élimination des emballages contaminés et produits de nettoyage recommandés

Rapporter les récipients vides dans un centre de collecte local pour leur recyclage, récupération ou élimination.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent, après un nettoyage adéquat, être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés sont à éliminer comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par route (ADR/RID) ; transport maritime (IMDG) ; transport par voie aérienne (ICAO-TI/IATA-DGR) ; voies de navigation intérieures

14.1. Numéro ONU :

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

14.4. Groupe d'emballage :

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

UE n° 649/2012

Quantités seuils : Directive technique relative au maintien de la pureté de l'air I" (TA-Luft) : Part : classe de pollution des eaux : état

REACH-SVHC pour homologation art. 59

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Réglementations nationales

Ordonnance sur les accidents majeurs : N° catalogue selon StörfallVO :

Pas applicable

Pas applicable

Pas concerné.

Pas concerné par la directive TA-
Luft

1 - faible risque pour les eaux
Règle des mélanges selon la
VwVwS, annexe 4, n° 3

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
IATA/ICAO = Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien) MARPOL = Convention internationale concernant la pollution de la mer

Code IBC = Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des substances chimiques) CAS = Chemical Abstract Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service)

EN = European norm (Norme européenne)

ISO = International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation) DIN = Deutsche Industrie Norm (norme industrielle allemande)

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic (Persistant, Bioaccumulable et Toxique)

H225 Liquides et vapeurs facilement inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Irritant pour les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

LD = Dose létale

LC = Concentration létale

EC = Concentration effective

IC = Concentration inhibitrice médiane

Autres informations

Les données des rubriques 4 à 8 et 10 à 12 ne s'appliquent en partie pas à l'utilisation et à l'emploi régulier du produit (consulter à ce sujet les informations d'utilisation et les informations sur le produit) mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces informations ne décrivent que les exigences de sécurité du/des produit/s et se basent sur l'état actuel des connaissances.

Les spécificités relatives à la livraison figurent dans la fiche produit correspondante.

Ces données ne représentent pas une garantie pour les caractéristiques du/des produit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable ; n.d. = non déterminé)

(Les données relatives aux ingrédients dangereux sont issues de la dernière version de la fiche de données de sécurité du sous-traitant.)